

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-051

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES
ET PRIVÉES

CLASSES DE DÉCOUVERTE ET AUTRES ACTIVITÉS SCOLAIRES

PARTICIPATION DE LA VILLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25
Vote	
Pour	25
Contre	0
Abstentions	2

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 23 avril 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le **23/05/2025**
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_260-DE

À L'UNANIMITÉ

FIXE pour l'année 2025, les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève Redonnais à :

⇒ 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités scolaires,

⇒ 5,35 euros par jour pour les classes de neige.

PRÉCISE qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller municipal



Mis en ligne le 23/05/2025